



Bulletin municipal

Municipalité de Lac-des-Aigles Volume 6 Numéro 4 Décembre 2014

75, rue Principale C.P. 70, Lac-des-Aigles (Québec) G0K 1V0
Téléphone : (418) 779-2300 Télécopieur : (418) 779-3024
Courriel : info@lacadesaigles.ca



MOT DU MAIRE à faire

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

J'espère que vous êtes bien et que vous avez su profiter de l'exceptionnelle saison estivale que Dame Météo nous a offerte, du soleil et de la chaleur à profusion, un seul hic « le manque de précipitations ». Nous avons la chance de vivre dans une des plus belles régions sur terre... nous sommes bénis ! Merci la vie !

Bon revenons sur terre... Le 25 août nous avons reçu la confirmation écrite du ministre québécois des Affaires municipales et le l'Occupation du territoire « MAMOT » M. Pierre Moreau d'une subvention de 553 907 \$, répartis sur 5 ans. Cette subvention provient à 71% du fédéral : Programme de la taxe sur l'essence et l'autre 29% du Québec. Ceci représente une très bonne nouvelle ; la municipalité devra investir elle aussi un montant à raison de 28\$ par habitant, par année, soit 15 652\$ chaque année. Le conseil a déterminé ses priorités ; soit la réfection du système d'aqueduc et d'égout sur la route du Sud-du-Lac, la construction de larges trottoirs à l'est du village et l'asphaltage des rues Beaulieu et Lepage. La majorité de ces contrats seront donnés par soumission et exécutés par des entreprises spécialisées. Donc, très bonne nouvelle que la reconduction de ce programme qui nous est bonifié de 20%.

Le conseil municipal s'est joint aux municipalités de Squatec, Biencourt et Saint-Louis du Ha ! Ha ! pour créer un poste de travail de 35 heures/ semaine à l'année pour s'occuper de l'application des lois et règlements en délivrance de permis en construction, rénovation, urbanisme et environnement. Le nouvel inspecteur ou inspectrice devrait entrer en fonction en septembre. Ce domaine d'activités est en constante évolution et présentement en changement majeur ; il nous faut une personne très compétente afin d'éviter les erreurs et les possibles poursuites.

L'autre dossier majeur en cours est celui d'un partage de locaux et d'une ressource humaine avec la caisse Desjardins de la Vallée des lacs. Encore ici nous créerons un poste de travail complet (environ 60 % du temps pour la Caisse et 40 % pour la municipalité) en offrant de bonnes conditions afin d'engager et de conserver une employée compétente de qualité pour les 2 organisations.

Soyez assuré que mes collègues et membres du conseil ainsi que moi-même évaluons et essayons de prendre les meilleurs décisions possibles pour notre collectivité.

Claude Breault
Maire

Prochaines parutions du Bulletin :

- Printemps 2015
- Été 2015
- Automne 2015
- Hiver 2015

Date limite de remise des articles :

- 12 mars 2015
- 12 juin 2015
- 9 septembre 2015
- 11 décembre 2015

Table des matières

Mot du maire	1
Avis public et de motion.	2
Informations municipales	3-9
ien. 9	
Gymkhana	10
Info-Biblio	11
Développement	12
Vie scolaire	12
Avertisseur de fumée	13
Informations MRC	14
Concours STOC	15-16
Activité 0-5 ans	17
Berce de Caucase	18
Corps de cadet.	19
Horaires	19
Événements à venir	20
Conseil municipal	20

REVENUS 2014**Recettes de sources locales :**

Taxes foncières	238 219,00 \$
Surtaxe terrains vagues desservis	1 466,00
Taxe aqueduc	24 170,00
Taxe égouts	25 053,00
Matières résiduelles	34 634,00
Taxe-Réserve-Vidange boues étangs aérés	4 342,00
Taxes fosses septiques	8 880,00
Recyclage	<u>14 303,00</u>
	<u>351 067,00 \$</u>

Paiements tenant lieu de taxes :

Tenant lieu de taxes foncières (Gouv.)	<u>14 232,00 \$</u>
--	---------------------

Transferts :

Compensation TVQ (Annulée en 2013)	0,00 \$
Péréquation	141 300,00
Ent. du réseau routier local et subvention	84 651,00
Subvention taxe essence	107 606,00
Intérêts – Remb. Bibliothèque	<u>4 469,00</u>
	<u>338 026,00 \$</u>

Services rendus :

Services rendus aux org. munic.	6 544,00 \$
Gouv. Québec Ent. chemins d'hiver	144 853,00
Autres revenus (permis, mutation, intérêts, carrières,...)	17 600,00
Services rendus (phot., location salles,..)	3 300,00
Prolongation du réseau aqueduc et égout	16 000,00
Parc Natur'Ailes	<u>10 000,00</u>
	<u>198 297,00 \$</u>

TOTAL DES REVENUS : **901 622,00 \$**

TAXES

1. La taxe foncière demeure à 0,95 \$ / 100 \$
2. Les taxes de la cueillette des ordures et du recyclage et les taxes d'aqueduc et égout demeurent aussi inchangées.

Détail des remboursements en capital de 2014**Sécurité incendie**

- amion
incendie : 8 500 \$ avec solde de 17 000 \$ qui se termine en 2016.

- Transporteur
d'eau : 18 328 \$ en capital et 2 852 \$ en intérêts (Crédit-bail terminant en avril 2018)

Édifice municipal : 14 700 \$ avec solde de 15 300 \$ qui se termine en 2015.

Tracteur-souffleur : 8 471 \$ en capital et 639 \$ en intérêts (Crédit-bail terminant en janvier 2016)

Bibliothèque : 54 400 \$ à 90 % par le gouvernement MCCCCF (Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine) donc 5 440 \$ par la municipalité, emprunt terminant en mai 2016.

CHARGES 2014**Administration générale :**

Législation	25 953,00 \$
Gestion financière et greffe	94 047,00
Évaluation	25 932,00
Autres (assurances générales,...)	<u>32 646,00</u>
	<u>178 578,00 \$</u>

Sécurité publique :

Service de police	24 382,00 \$
Protection contre l'incendie	70 360,00
Quote-part Croix Rouge	<u>160,00</u>
	<u>94 902,00 \$</u>

Transport :

Voirie municipale	91 170,00 \$
Enlèvement de la neige	134 685,00
Éclairage des rues	5 400,00
Signalisation, circulation	800,00
Quote-part – Transp. adapté et collectif	<u>1 629,00</u>
	<u>233 684,00 \$</u>

Hygiène du milieu :

Réseaux distribution de l'eau	23 620,00 \$
Fosses septiques (Quote-part)	423,00
Réseaux d'égouts	25 003,00
Gestion des matières résiduelles	33 527,00
Gestion des matières recyclables	<u>14 787,00</u>
	<u>97 360,00 \$</u>

Santé et bien-être :

OMH et quote-part santé	<u>1 376,00 \$</u>
-------------------------	--------------------

Aménagement, urbanisme et développement :

Urbanisme et zonage	13 807,00 \$
Quote-part MRC dev. et agent	10 219,00
Fleurons	<u>5 500,00</u>
	<u>29 526,00 \$</u>

Loisirs et Culture :

Édifice municipal	20 909,00 \$
Plage	7 619,00
Parc Natur'Ailes	15 485,00
Subv. Loisirs, act. récréatives	14 394,00
Bibliothèque – Loc. de volumes	2 833,00
Bibliothèque & Quote-part Inforoute	<u>4 536,00</u>
	<u>65 776,00 \$</u>

Frais de financement :

Intérêts Dette à long terme	5 967,00 \$
Frais	<u>1 300,00</u>
	<u>7 267,00 \$</u>

Autres activités financières :

Remboursement en capital	55 439,00 \$
Investissement – Taxe d'essence	73 387,00
Autres immobilisations	60 000,00
Réserve financière – Boues	<u>4 327,00</u>
	<u>193 153,00 \$</u>

TOTAL DES CHARGES ET
ACTIVITÉS FINANCIÈRES : **901 622,00 \$**

INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)

Résolution 259-14 RÉGLEMENT D'URBANISME – ADOPTION DES PROJETS DE RÉGLEMENT

La consultation publique sera Mercredi, le 29 octobre à 19 h 30 Avis dans journal à faire 15 jours avant.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles adopte les projets de règlements d'urbanisme suivants :

1. Projet de règlement sur le plan d'urbanisme numéro 122-14 : Ce projet de règlement vise à doter la municipalité d'un nouveau plan d'urbanisme, dont le résumé se retrouve ci-bas;
2. Projet de règlement de zonage numéro 123-14 : Ce projet de règlement vise à régir les usages et constructions sur le territoire municipal, selon le découpage de la municipalité en zones;
3. Projet de règlement de lotissement numéro 124-14 : Ce projet de règlement vise à régir les opérations cadastrales, les dimensions des lots ainsi que les dimensions et la localisation des rues;
4. Projet de règlement de construction numéro 125-14 : Ce projet de règlement vise à édicter des normes de construction;
5. Projet de règlement sur les permis et certificats numéro 126-14 : Ce projet de règlement vise à établir les modalités de délivrance des permis et certificats municipaux;
6. Projet de règlement sur les dérogations mineures numéro 127-14 : Ce projet de règlement vise à déterminer pour quelles conditions et selon quelle procédure une dérogation mineure aux règlements de zonage et de lotissement peut être obtenue.
7. Une fois adoptés, ces projets de règlement remplaceraient les règlements actuellement en vigueur.

Résumé du plan d'urbanisme

Le règlement sur le plan d'urbanisme a pour objet de remplacer le plan jusqu'alors en vigueur par un nouveau plan d'urbanisme qui tient compte de l'évolution de la municipalité et qui est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé de la municipalité régionale de comté de Témiscouata.

Plus précisément, le plan d'urbanisme dresse un portrait de la municipalité et de son évolution depuis l'adoption du dernier plan et détermine des orientations d'aménagement ainsi que des grandes affectations du sol localisées au plan des affectations. Les grandes orientations d'aménagement sont les suivantes :

1. Favoriser l'exploitation multisectorielle de la forêt;
2. Favoriser la protection des activités agricoles et acéricoles;
3. Encourager le développement dans le périmètre d'urbanisation et les secteurs accessibles, desservis et denses;
4. Réaliser le plein potentiel récréotouristique du territoire;
5. Favoriser une meilleure cohabitation entre les différents usages;
6. Protéger la qualité des paysages;
7. Assurer la pérennité d'un environnement sain;
8. Assurer la sécurité, la qualité et la durabilité des bâtiments et des infrastructures.
9. Les grandes affectations du sol sont quant à elle les suivantes :
10. Affectation forestière;
11. affectations agricoles I et II;
12. affectation agroforestière;
13. affectation urbaine;
14. affectation de villégiature;
15. affectation récréative.

Le plan d'urbanisme précise quelles sont les classes d'usage générales permises dans chacune des affectations.

Résolution 260-14 BUDGET 2015 - RIDT

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte le dépôt du budget de la RIDT pour le recyclage et la cueillette des ordures pour l'année 2015 correspondant pour Lac-des-Aigles à un montant de 50 819,00 \$ (51 708,07 \$ en 2014, 49 447,35 \$ en 2013 et 58 577,51 \$ en 2012).

Résolution 261-14 CHEMIN DE ST-RÉMI – RENCONTRES AVEC CLD, SADC, CITOYENS...

Un sondage a été posté à toute la population le 3 septembre pour connaître l'intérêt des gens du LDA, à héberger, fournir un repas, de l'eau, ... aux pèlerins. Nous avons reçu 4 réponses soit Lysanne Arsenault du 9, route du Sud-du-Lac, Laval Bérubé du 57, rue Principale, Pierre Lévesque du 1, rue Bélanger et de Linda Boucharde du 16, chemin des Chalets et Mme Céline Chayer sur la route de St-Guy.

Qu'elle confirme l'accueil des 2 marcheurs le mardi, 14 octobre vers 16 h 30 à l'édifice municipal pour un souper vers 17 h 30 à la salle du conseil et l'hébergement chez l'Auberge du lac, le petit déjeuner le 15 et un lunch préparé par l'auberge. Qu'elle invite la population à une rencontre le 14 octobre à 19 h pour expliquer le Cahier de charge, ... Qu'elle prévoit un écran, un ordinateur et le canon

Résolution 262-14 FORMATION SÉCURITÉ INCENDIE – MATIÈRES DANGEREUSES OPÉRATION – DIRECTEUR DE LDA

Le directeur demande d'être inscrit à la formation de l'ÉNPQ sur les Matières dangereuses – Opération qui aurait lieu en février 2015 donné par Gérald Dubé, instructeur. Les frais sont de : Demande d'annotation au dossier : 29,89 \$ taxes incluses, Inscription 114 \$ + taxes, Cour MDO 95 \$ + taxes, Examen MDO 124 \$ + taxes.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise l'inscription de M. Francis Lavoie à la formation MDO et accepte d'en défrayer les coûts.

INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)

Résolution 263-14 FORMATION « LEADERSHIP SITUATIONNEL EN SÉCURITÉ INCENDIE »

Le directeur de la Zone 12 – Bas-St-Laurent/Gaspésie de l'ACSIQ M. Éric Bérubé invite M. Francis Lavoie à participer à une session de formation d'une durée d'une journée sur « Le leadership situationnel en sécurité incendie » qui aura lieu le 11 novembre de 8 h à 16 h 30 au colisée de Rimouski, salle A202. Le coût est de 125 \$ (payable au nom de la Ville de rivière-du-Loup), dîner en sus. S'inscrire avant le 17 octobre (25 places seulement)

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise le directeur du service incendie M. Francis Lavoie à participer à cette formation, à lui payer l'inscription et à lui rembourser les frais de déplacement et de repas sur présentation de pièces justificatives.

Résolution 264-14 ENTENTE AVEC MUNICIPALITÉ DE ST-GUY - FACTURE

Suite à l'incendie de la cabane à sucre à St-Guy le 11 mars, l'intervention des pompiers a endommagé leurs chemins... La municipalité de St-Guy nous a remis une facture des frais que ça leur a coûtés pour arranger leurs chemins pour un total de 900,40 \$. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles avise la municipalité de St-Guy que tel que convenu lors de sortie incendie aucun frais ne sauraient être acquittés par le service incendie se rendant porter assistance en situation d'urgence.

Résolution 265-14 ENTENTE SÉCURITÉ INCENDIE AVEC RIMOUSKI-NEIGETTE – AJOUT DE ST-GUY

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles demande à la MRC de Rimouski-Neigette d'inclure comme faisant partie du territoire de la municipalité de Lac-des-Aigles, le territoire de la Municipalité de St-Guy dans l'entente de partage intervenue entre Lac-des-Aigles et la MRC de Rimouski.

Résolution 266-14 CONTRAT D'ENTENTE AVEC SQUATEC ET BIENCOURT – SÉCURITÉ INCENDIE

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles informe les Municipalités de Squatec et de Biencourt qu'elle dessert la municipalité de St-Guy et d'inclure son territoire dans le contrat d'entente à venir tel qu'entendu avec les chefs-pompiers le 9 septembre dernier. Qu'elle mandate aussi le directeur du service incendie de Lac-des-Aigles, M. Francis Lavoie pour conclure cette entente.

Résolution 267-14 FACTURATION ESPRIT-SAINT – CAMION HORS SERVICE

Le 16 septembre M. Jasmin Roy, directeur sécurité incendie de la MRC Rimouski-Neigette nous informait par courriel que le camion autopompe-citerne de Esprit-Saint était hors service dès 9 h le matin. Ce qui implique que LDA sera appelé dès l'appel initial et devra répondre avec votre camion-citerne et votre autopompe. Mesure spéciale pour une période indéterminée. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles charge à Esprit-Saint le coût des 3 véhicules au même montant que celui de la MRC de Témiscouata soit 45 \$ / 45 \$ et 50 \$/heure étant donné que leurs camions sont hors service et que l'entente ne pourra donc pas s'appliquer pendant cette période indéterminée.

Résolution 274-14 INAUGURATION DU MODULE DE JEU LE 11 OCTOBRE

Invitation reçue du Comité d'embellissement de la cour de l'École l'Étincelle à participer à l'inauguration du module de jeux à l'école, Samedi, le 11 octobre à compter de 11 h. Mots du comité, du maire, du député, du préfet et du président de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs, visite des lieux, coupe du ruban, diaporama au gymnase de l'école, vins et fromages. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte l'invitation et confirme la participation du maire M. Claude Breault ainsi que de la conseillère Mme Nicole Beaulieu. Que la municipalité lors de cette inauguration procède à la plantation d'un arbre qui grandira comme les enfants et sera un symbole de vie.

Résolution 275-14 DEMANDE MAISON DE LA FAMILLE – AIDE À LA LECTURE

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse 100 \$ à la Maison de la Famille du Témiscouata pour aider à acheter des livres aux enfants dans le cadre du programme d'aide à la lecture.

Résolution 276-14 DEMANDE FABRIQUE – ESPACE PUBLICITAIRE

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles achète un espace publicitaire dans le feuillet paroissial au coût de 100 \$ pour un espace simple pour un an pour annoncer le Parc Natur'Ailes.

Résolution 278-14 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – DÉFI TÊTES À PRIX

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide financière de 25 \$ pour aider l'école secondaire dans leur projet de financement pour le Défi Têtes à prix afin de soutenir l'Association du Cancer de l'Est du Québec et la recherche médicale.

Résolution 279-14 DEMANDE DE COMMANDITE – BINGO DU BANQUIER

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles prête la salle gratuitement le 29 novembre à la Maison des Jeunes « La Piôle » pour la tenue de leur Bingo Le Banquier et leur fournisse une aide de 50 \$.

Résolution 280-14 ABRI TEMPO – M. BOUTOT

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte que l'abri tempo soit installé sur le bout de terrain ayant de la pelouse sur la propriété de la caisse.

INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)

Résolution 281-14 INSPECTEUR

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles engage l'inspecteur retenu dans le projet d'inspecteur partagé entre les municipalités de Lac-des-Aigles, Squatec, Biencourt et St-Louis-du Ha! Ha! M. Simon Giguère et accepte de le rémunérer à 22,50 \$/heure pour une moyenne de 7 heures par semaine au Lac-des-Aigles selon nos besoins.

Résolution 291-14 LISTE DES COMPTES À RECEVOIR

Pour 2014 : 8 038,58 \$ + 542,60 \$ intérêts = 8 581,18 \$ (13 fiches).

Tel que requis par le code municipal, article 1022, la secrétaire-trésorière doit, en novembre de chaque année, préparer un état mentionnant tous les montants (mutations, taxes municipales,..) restant dus à la municipalité. Chaque élu reçoit une copie de la liste des personnes ayant des dus au 3 novembre.

Que le conseil approuve l'état présenté et qu'un envoi par lettre soit fait à chaque personne apparaissant sur cette liste comme étant endettée envers la municipalité pour toutes taxes municipales, les avisant d'acquitter les montants dus d'ici au 1^{er} décembre. Après ce délai des procédures judiciaires pourront être entreprises.

Et que la Municipalité de Lac-des-Aigles poste une lettre enregistrée d'avis ultime pour le paiement des comptes en souffrance 2014 pour ceux dont les comptes seront encore impayés au 1^{er} décembre 2014 et s'il n'y a aucune entente acceptée pour le paiement.

Résolution 292-14 VENTE POUR TAXES

Pour la MRC la liste des propriétés pour ventes pour taxes doit leur être envoyée au début du mois de décembre.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles adopte les procédures de vente de propriétés pour non-paiement de l'impôt foncier (taxes,...) tel que suggéré par la MRC de Témiscouata et lui envoie la liste des propriétés pour vente pour taxes tel que requis.

Résolution 293-14 INSPECTEUR

M. Simon Giguère a été engagé comme inspecteur partagé (Résolution 281-14) le 7 octobre 2014. Il a débuté vendredi le 24 octobre. Il sera au LDA tous les vendredis de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles informe ses citoyens qu'un inspecteur partagé entre les municipalités de Lac-des-Aigles, Squatec, Biencourt et St-Louis-du Ha! Ha! a été engagé en la personne de M. Simon Giguère et qu'il viendra au Lac-des-Aigles tous les vendredis.

Résolution 294-14 OUVERTURE DES STATIONNEMENTS ET ENTRÉE DU CÔTÉ EST

En 2014, 3 soumissions reçues et ouvertes publiquement sont 9125-6230 Québec inc. Exc. Régis Bérubé 1500 \$ + taxes = 1724,63 \$, Les Cultures B.M. 1150\$ + taxes = 1322,21 \$ et Excavation Jean-Guy Roy 1060 \$ + taxes = 1218,74 \$.

Le plus bas soumissionnaire est Excavation Jean-Guy Roy 1060 \$ + taxes = 1218,74 \$.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles retienne l'offre du plus bas soumissionnaire soit Excavation Jean-Guy Roy pour le déneigement des stationnements des édifices situées au 73 et au 75, rue Principale et de l'entrée du côté est de la salle pour l'hiver 2014-2015 soit du début du mois de novembre jusqu'à la fin du mois d'avril 2015 au montant de 1 060 \$ + taxes = 1 218,74 \$.

Résolution 296-14 SOUMISSION POUR LOCATION DE MACHINERIE LOURDE

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles procède par invitation auprès de 3 entreprises de Lac-des-Aigles soit 9125-6230 Québec inc. (Exc. Régis Bérubé), Les Cultures B.M. et Excavation Jean-Guy Roy pour sa demande de soumissions pour la location de machinerie lourde et que l'ouverture des soumissions se fasse à 19 h 30 lundi le 1^{er} décembre 2014.

Résolution 299-14 RIDT - REPRÉSENTANT

Le délégué et le substitut de la municipalité doivent être nommés pour l'année 2015.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renomme en 2015 M. Elzéar Lepage comme délégué et M. Michel Dubé comme substitut de la municipalité de Lac-des-Aigles pour l'année 2015.

Résolution 301-14 DEMANDE DES LOISIRS – 2^E TRANCHE POUR 2014

Reçu des Loisirs une demande de déboursé de la 2^e tranche de l'aide accompagnée de leurs États financiers (revenus-dépenses). Ainsi que leur demande pour 2015. Celle-ci sera traitée au budget. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse la 2^e et dernière tranche de la subvention pour l'année 2014 aux Loisirs de Lac-des-Aigles tel que budgétée au montant de 7 000 \$. Et autorise la directrice générale à en émettre le chèque dès la réception, suite à leur Assemblée générale annuelle, prévue ces jours-ci de la liste de tous les membres de leur nouveau Conseil d'administration.

Résolution 302-14 DEMANDE DE SIGNALISATION

Lettre demandant une signalisation sur la rue Bélanger signée par plusieurs résidents. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles installe une signalisation « Attention à nos enfants, ... », sur la rue Bélanger et autorise Berthier Beauhève, contremaître à acheter 2 pancartes.

INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)

Résolution 303-14 DEMANDE DU COMITÉ DES PANIERS DE NOËL ET GUIGNOLÉE

Lettre reçue demandant la salle du conseil pour dimanche le 7 décembre pour la Collecte des denrées pour les paniers de Noël par les Optimistes. Demande pour l'envoi collectif et pour décoration de Noël.

M Berthier Beaulieu nous informe qu'il a un très joli sapin de 12 pieds de haut situé près d'un de ses chemins forestiers. Il est prêt à le donner aux Optimistes et du même coup il nous informe qu'il trouverait de la place pour entreposer l'éventuel arbre construit par les bénévoles Optimistes.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de prêter la salle du conseil dimanche le 7 décembre ainsi que de défrayer le coût de l'envoi collectif. Qu'il est résolu d'informer le club Optimiste qu'il a le choix cette année entre les 2 options ci-haut énumérées, voir prendre les 2.

Résolution 305-14 POSTES CANADA

Attendu que les réductions d'heures au service à la clientèle nuisent à l'accès des services dispensés par le bureau de poste pour nos citoyens. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles demande à Postes Canada de maintenir les heures d'ouverture au service à la clientèle tel que celles qui sont en place puisque des réductions auraient comme impact un service inadéquat pour les citoyens.

Résolution 306-14 ASSOCIATION DE L'ENSEMENCEMENT

Tournoi de pêche le 10 janvier. Demande du chalet # 2, ..., du kiosque à la plage et de la salle municipale

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de prêter le kiosque ainsi que la salle municipale gratuitement à l'Association de l'ensemencement du lac pour la tenue de leur Tournoi de pêche annuel. Les locaux doivent être remis propres, planchers lavés, ...

Résolution 307-14 MISE À JOUR DU SITE INTERNET MUNICIPAL

Cathy Morin a moins de disponibilité. Mme Valérie Gauthier est intéressée à 15 \$/heure.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles engage Mme Valérie Gauthier pour faire les mises à jour de notre site Internet en moyenne 3 heures / mois à 15 \$/heure.

Résolution 308-14 TOURNÉE DES DÉTECTEURS

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse un envoi collectif à la population pour les inviter à aller au garage municipal à une date prochaine pour faire vérifier leur extincteur. La compagnie de Dégelis offrira le service.

Résolution 310-14 BINGO – LE BANQUIER

Demande pour envoi collectif au verso d'un des nôtres d'ici le 20 novembre.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte d'imprimer au verso d'un de ses prochains envois collectifs, l'annonce du Bingo « Le Banquier » organisé par la Maison des jeunes qui aura lieu samedi le 29 novembre au sous-sol de l'édifice municipal.

Résolution 312-14 COMMISSAIRE

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles félicite M. Claude Breault, commissaire scolaire pour le nouveau district no 8, suite à sa brillante victoire remportée lors des élections scolaires du 2 novembre dernier.

Résolution 317-14 TRANSFERTS – FOSSES SEPTIQUES, RÉFORME CADASTRALE...

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles transfère 10 000 \$ du surplus accumulé dans le Surplus accumulé affecté - Réforme cadastrale (55-991000-002) qui sera rendu à 30 000 \$. Aussi un montant correspondant à l'excédent des dépenses pour fosses septiques sur les revenus fosses du surplus fosses soit $8\,880 \$ - 423 \$ = 8\,457 \$$. Le solde du surplus accumulé affecté fosses sera de $7\,587 \$$ en 2013 + $8\,457 \$$ (en 2014) = $16\,044 \$$. Et transférer 5 000 \$ par année pendant 3 ans pour la modernisation dans un nouveau fond : surplus accumulé affecté pour modernisation de l'évaluation (total à payer en 2017 à Servitech environ 15 273,17\$).

Résolution 320-14 ENGAGEMENT DE L'EMPLOYÉE

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles engage Mme Nadia Castonguay comme agente administrative service à la clientèle pour 15 h/ par semaine rétroactivement au 25 novembre et ce pour toute l'année 2015. Pour terminer l'année 2014 elle travaillera à chaque semaine.

Résolution 321-14 TRAVAUX DANS LE LOCAL

Information : 996,89 \$ et Inter-Select : environ 1500 \$

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de faire faire les travaux par Information et Interselect selon les montants estimés.

Résolution 322-14 ACHAT ORDINATEUR

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse l'achat d'un ordinateur auprès de Programmation Gagnon à 1710 \$ + écran à 195 \$ tel qu'offert et paie aussi pour la licence aux coûts de 910 \$ + 185 \$.

INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)

Résolution 324-14 PHOTOCOPIEUR

Offre de Kopilab pour un photocopieur Toshiba 2555C couleur à 5295 \$ + taxes et contrats de service
Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse l'achat du photocopieur Toshiba auprès de Kopilab et accepte les contrats de service à 0.01258 copie noir et à 0.075 copie couleur.

Résolution 326-14 CHEMINS D'HIVER - DÉMISSION

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte la démission de M. Carl Lévesque comme chauffeur aux chemins d'hiver.
Qu'elle le remercie pour ses nombreuses années de bons et loyaux services et lui souhaite beaucoup de succès dans son nouvel emploi d'hiver à Esprit-Saint.

Résolution 327-14 CHEMINS D'HIVER - APPEL D'OFFRES

Suite à l'appel d'offres la municipalité a reçu 2 offres soit celles de M. Guillaume Dubé et celle de M. Guylain Ouellet.
Que la Municipalité de Lac-des-Aigles engage M. Guillaume Dubé comme 3^e employé aux chemins d'hiver.

Résolution 332-14 CHEMIN DE SAINT-RÉMI

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide financière de 1000 \$ comme contribution non récurrente au projet du Sentier de Saint-Rémi.

Correspondance :

1. Reçu du Ministère des Transport le 23 septembre, le dépôt de la subvention pour l'entretien du réseau routier municipal de 74 651\$ suite à l'envoi de notre reddition de compte.
2. Reçu du CMA 1000 \$ comme subvention pour la réception des Triplés le 24 août dernier. Et remerciement à la municipalité d'avoir contribué au grand succès collectif du Congrès mondial acadien 2014.
3. Confirmation reçue de Desjardins de notre inscription pour le Parc Natur'Ailes au paiement par la Carte de crédit MasterCard aux mêmes conditions que celles pour la carte Visa.
4. Information lue dans la publication du Centre d'Action bénévole que M. Réal Boutot fait maintenant partie des bénévoles chauffeurs.
5. Reçu des Fleurons du Québec nos résultats de classification soit 2 fleurons.
6. Reçu de Camping Québec notre attestation de classification – Établissement de camping soit 1 étoile.
7. Reçu de la FQM le Programme de formation Automne 2014 et 2015. Plusieurs formations auront lieu à Squatec soit Maîtrisez vos dossiers municipaux en mars 2015, Communication avec les médias et les citoyens en mai 2015 et Gestion financière municipale en août 2015.
8. Lettre de la Sûreté du Québec de la MRC de Témiscouata nous informant que le Lieutenant Dominic Thériault a accepté un nouveau défi à Rivière-du-Loup, le sergent Carl Lebel assurera l'intérim à la direction du poste de la MRC de Témiscouata jusqu'à nomination de son successeur.
9. Reçu un courriel du MAMOT que la reddition de comptes de 2009 à 2013 du programme de la taxe d'accise a fait l'objet d'une acceptation par la Direction générale des infrastructures. Il reste à notre firme comptable de la valider.
10. Reçu lettre du Comité du Gymkhana nous remerciant de notre participation financière et espère que nous continuerons à les appuyer.
11. La MRC nous informe que nous devrions recevoir comme redistribution carrière-sablière un montant estimé de 5402 \$.
12. Reçu de la municipalité de Biencourt une copie de leur règlement sur le plan d'urbanisme.

Besoin d'un permis ? Vous avez un projet en tête?

Un nouvel inspecteur municipal est là pour vous tous les vendredis de 8 h à 12 h et 13 h à 16 h. Pour les questions concernant un futur projet ou pour une demande de permis, n'hésitez pas à venir me rencontrer. En d'autre temps, envoyer une demande d'information avec en titre pour l'inspecteur municipal à l'adresse courriel suivante info@lacadesaigles.com ou encore en main propre pendant les heures d'ouvertures au bureau municipal.

Au plaisir, Simon Giguère

TÉLÉPHONES CELLULAIRES à faire avec CB

Vous aimeriez qu'une tour soit installée pour permettre l'utilisation des téléphones cellulaires ? Plaignez-vous.
On se plaint au :

Voici notre nouvelle cour d'école Éclair!



Le comité d'embellissement de la cour de l'école l'Étincelle est fier de vous annoncer que grâce à nos généreux commanditaires et bénévoles, le projet d'embellissement de cour d'école qui totalise un peu plus de 65 000\$ est maintenant complété et a été inauguré le 11 octobre 2014.

Merci aux gens présents, ce fût une excellente journée !



Les jeunes peuvent maintenant profiter de cette nouvelle cour d'école où ils pourront à la fois s'amuser, refaire le plein d'énergie et se détendre !



Merci à tous nos généreux commanditaires, bénévoles ainsi que tous les gens qui ont participé à nos activités de financement, sans vous, tout ce beau projet n'aurait pu voir le jour !

Nadia Castonguay, Meggie Leblond, Andrée-Anne Leblanc-Breault, Emily Morin, Mireille Bernier

DÉVELOPPEMENT à faire

Je vais débiter ce mot par le futur sentier de pèlerinage « Le Chemin de Saint-Rémi ». Le projet va bon train, tout fonctionne comme prévu ; les promoteurs Mme Louise Roy et M. Stéphane Pinel remarqueront le sentier cet automne afin de bien s'imprégner de l'ensemble du « Chemin de Saint-Rémi », de toutes ses composantes et de tous les détails reliés à ce beau projet. Ces derniers seront parmi nous mardi le 14 octobre ; une invitation vous sera faite afin de les rencontrer et afin de vous informer sur votre possible participation dans ce projet qui nous amènera des pèlerins dès l'été prochain.

Un petit mot pour vous informer que l'usine de production de revêtement extérieur du Groupe Lebel fonctionne bien et que le plan d'affaire suit la planification prévue malgré quelques mois de retard.

Tant qu'au projet de fabrication de granules pour le chauffage de bois de très grande qualité parrainé par le Syndicat des producteurs forestiers en partenariat avec 2 importantes compagnies européennes, celui-ci est reporté en 2015 et il pourrait se réaliser à Esprit-Saint. Je nous le souhaite de tout cœur, car ce projet créerait plus ou moins 45 emplois et cela aurait un impact important pour le secteur du Haut Pays dont bénéficieraient Lac-des-Aigles. M. Réjean Morissette, maire d'Esprit-Saint, croit que la municipalité retenue sera connue dès ce mois de septembre. À suivre ..

LA VIE SCOLAIRE à faire

Claude Breault, commissaire scolaire, district

Gymkhana 2014 à faire

Comme d'habitude depuis 6 ans dame Météo fut de notre côté. Nous avons pu profiter de 2 belles fins de semaine en juillet et en août. Les 11- 12 et 13 juillet furent des journées bien remplies autant au niveau des activités, des spectateurs et des participants. Faut dire que la tenue de 2 compétitions majeures simultanées soit les compétitions « Gymkhana de l'est du Québec » et « La Triple couronne du Québec » était tout un défi en soi que la présidente Mme Vicky Bérubé, la coordonnatrice Mme Tania Lord et l'équipe de bénévoles ont relevé avec brio.

Par contre l'activité du mois d'août fut de moindre ampleur, tel que prévu! D'autant qu'elle était jumelée aux activités du CMA (Congrès Mondial Acadien). Ces activités se sont toutes tenues au pavillon du lac : soit la soirée du vendredi soir, le rassemblement des Boucher, le souper-méchoui, la soirée musicale du samedi et le brunch du dimanche.

Encore cette année nous avons réalisé des profits qui seront une partie réinvestie, une partie servira de fonds de roulement et une partie redistribuée pour les jeunes de notre milieu. Cette répartition sera faite par les membres du conseil d'administration lorsque la comptabilité finale sera complétée. Nous devons nous ajuster avec celle du CMA qui elle n'est pas encore terminée.

La totalité des pourboires recueillis sera comme d'habitude redistribuée le plus équitablement possible entre tous ceux et celles qui ont participé à la bonne marche de ces 2 fins de semaine.

Pour les années à venir les administrateurs, les bénévoles et probablement la population seront invités à une activité de réflexion sur l'avenir de cette activité, sur les orientations à lui donner pour que celle-ci se renouvelle car il n'y a rien de plus permanent que le changement. Et si nous voulons continuer sur le chemin de la réussite nous devons innover.

Un immense MERCI à tous les merveilleux bénévoles qui ont participé à la réussite 2014.

Claude Breault pour le conseil d'administration

INFO BIBLIOTHÈQUE à faire



Conseils de sécurité durant la période des fêtes

Municipalité de Lac-des-Aigles, 15 décembre 2014 — Cet hiver, les pompiers de votre service de sécurité incendie, en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique, vous invitent à suivre les conseils de sécurité suivants afin prévenir les risques d'incendie.

Les dangers du sapin naturel

- Choisir un arbre fraîchement coupé. Les aiguilles sont vertes et ne se détachent pas facilement.
- Couper le tronc en biseau, même pour un arbre acheté coupé. La nouvelle coupe aidera l'arbre à absorber l'humidité.
- Placer le sapin dans un récipient d'eau toujours bien plein. Un sapin qui s'assèche peut prendre feu facilement et rapidement.
- Installer le sapin à au moins un mètre de toute source de chaleur ou des flammes.
- Placer le sapin loin des endroits passants et des sorties.
- Envoyer le sapin au recyclage ou s'en débarrasser selon le règlement municipal lorsque les Fêtes sont terminées ou lorsque l'arbre est sec. Ne pas le ranger à l'intérieur, dans le garage ou près de la maison. Ne pas le brûler dans la cheminée ou le poêle à bois.

Les dangers des décorations

Cordons de rallonge

- Utiliser un cordon de rallonge homologué par un organisme reconnu comme CSA ou ULC.
- Éviter les cordons trop longs qu'il faudrait enrouler. Le câble risquerait alors de surchauffer et de provoquer un arc électrique.
- Ne pas laisser de cordons de rallonge dans un endroit passant. Installer plutôt le sapin et les autres décorations électriques près d'une prise de courant; de cette façon, le cordon de rallonge ne sera plus nécessaire.
- Ne pas cacher un cordon de rallonge sous un tapis ou une carpe. Le poids des gens qui marchent sur le tapis et la friction occasionnée par les pas peuvent endommager le cordon et accroître les risques d'incendie.
- Ne pas laisser courir un cordon de rallonge dans une entrée de porte. L'isolation du cordon pourrait être endommagée si la porte se referme dessus.
- Ne surcharger les prises de courant et les cordons de rallonge.
- Ne pas brancher des cordons de rallonge bout à bout et n'en utiliser qu'un seul à la fois.

Guirlandes de lumières

- Utiliser des lumières décoratives homologuées par un organisme reconnu comme CSA et ULC.
- Vérifier les instructions du fabricant lors de l'installation des lumières de Noël : souvent, on ne peut installer que trois jeux de lumières ensemble bout à bout.
- Ne pas tirer sur le câble pour débrancher les lumières. Il pourrait alors s'endommager et causer un incendie. Tenir la prise fermement.
- Ne pas utiliser à l'extérieur des décorations conçues pour l'intérieur. S'assurer qu'elles sont en bon état : les conditions hivernales peuvent les avoir endommagées.
- Fixer les guirlandes lumineuses avec du ruban isolé. Ne pas utiliser de clous ou de punaises. Éloigner les connecteurs des gouttières métalliques et ne pas les laisser reposer sur le sol.

Autres décorations

- Ne jamais décorer le sapin avec des chandelles.
- Ne jamais décorer le dessus de la cheminée avec des branches de résineux naturels comme les sapins, pins ou épinettes. Elles s'assèchent rapidement et peuvent prendre feu facilement.

Autres renseignements

- Ne pas brûler les emballages de cadeaux dans le foyer ou le poêle à bois. Le papier enflammé peut s'envoler dans la cheminée et se déposer sur le toit ou dans la cour.
- Garder les sorties bien dégagées, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.
- S'assurer que les avertisseurs de fumée fonctionnent.
- Préparer un plan d'évacuation et s'exercer à évacuer.

Pour obtenir plus d'information, communiquez avec votre service municipal de sécurité incendie ou visitez le www.securitepublique.gouv.qc.ca à la section *Sécurité incendie*.

Pour votre sécurité en cas d'incendie : Déneigez vos balcons et autres sorties

Veillez à l'entretien de vos systèmes de chauffage

Lac-des-Aigles, le 15 décembre 2014. — Cet hiver, les pompiers de votre service de sécurité incendie, en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique, vous invitent à suivre les conseils de sécurité suivants afin de faciliter l'évacuation de votre domicile et les risques en cas d'incendie.

Conseils de sécurité pour les sorties

- Après chaque chute de neige, déneigez vos sorties, vos balcons et votre terrasse;
- Prévoyez une autre sortie de secours que les portes, comme un balcon ou une fenêtre, et assurez-vous que cette sortie est déneigée et déglacée en tout temps;
- Dégagez vos sorties extérieures des objets encombrants comme les vélos, le barbecue et les meubles de patio;
- Prévoyez un point de rassemblement accessible en hiver.

Autres conseils de sécurité pour faciliter l'évacuation

- À l'intérieur de votre domicile, assurez-vous que les voies de sortie, par exemple les corridors et les escaliers, sont dégagées en tout temps d'objets encombrants, tels que les jouets, les chaussures ou les sacs d'école ou de sport;
- Vérifiez que les fenêtres pouvant servir de sorties de secours sont accessibles de l'intérieur pour un jeune enfant, et que celui-ci connaît la façon de les ouvrir et d'y accéder en utilisant, par exemple, un banc, une chaise ou tout autre meuble;
- Préparez un plan d'évacuation de votre domicile et exercez-vous à évacuer avec les membres de votre famille pour augmenter vos chances de sortir sains et saufs lors d'un incendie.
- Vérifiez régulièrement le bon fonctionnement de vos avertisseurs de fumée. S'ils sont défectueux ou qu'ils ont été installés il y a plus de 10 ans, remplacez-les.

Le ramonage des cheminées pour éliminer la créosote

- Faire ramoner la cheminée par un professionnel à toutes les cinq cordes de bois brûlées si vous utilisez beaucoup votre appareil. Autrement, faites-la ramoner au moins une fois par an, préférablement au printemps.
- Ne pas mettre le feu dans la cheminée pour éliminer la créosote.
- Utiliser du bois de qualité et bien sec. Le bois vert augmente la formation de créosote.
- Brûler du bois fendu en bûches de petite taille. Elles brûleront plus proprement, formant moins de créosote.
- Faire brûler peu de bûches à la fois.
- Faire entrer assez d'air dans la cheminée pour que les flammes soient vives, favorisant ainsi une combustion complète et causant moins de fumée. De plus, les flammes ne dégageront pas de produits toxiques.
- Éviter d'utiliser les bûches ou additifs en poudre conçus pour nettoyer les conduits de fumée. Ces produits ne permettent d'éliminer que 60 % de la créosote, alors que les ramoneurs en retirent généralement de 75 à 90 %.

Du bon bois, bien entreposé

- Entreposer les cordes de bois dehors, loin de la maison et les couvrir afin de les protéger des intempéries. Le bois humide brûle mal et augmente les dépôts de créosote.

Un appareil utilisé de façon sécuritaire

- Éviter de brûler du bois traité ou peint, du plastique ou autre déchet. Les produits toxiques dégagés augmentent la formation de créosote et peuvent vous intoxiquer.
- Ne pas utiliser d'essence, de kérosène ou un allume-barbecue pour démarrer un feu.
- Cesser l'utilisation de l'appareil si le verre de la porte est fendu ou brisé.
- S'assurer que les matériaux du sol et du mur près de l'appareil sont non combustibles.
- S'assurer que la maçonnerie à l'intérieur du foyer est intacte.
- S'assurer qu'aucune rouille ou corrosion n'apparaît sur la cheminée extérieure.

D'autres précautions importantes

- Disposer des cendres dans un contenant métallique à fond surélevé, conservé dehors, loin de tout matériau combustible, car elles peuvent rester chaudes jusqu'à 72 heures.
- Installer un avertisseur de fumée et un avertisseur de monoxyde de carbone (CO) dans le corridor, près des chambres à coucher et à chaque étage
- Installer un extincteur portatif dans la pièce où se trouve l'appareil de chauffage et apprendre à s'en servir. L'extincteur ne doit pas être à moins de 3 mètres de l'appareil de chauffage.

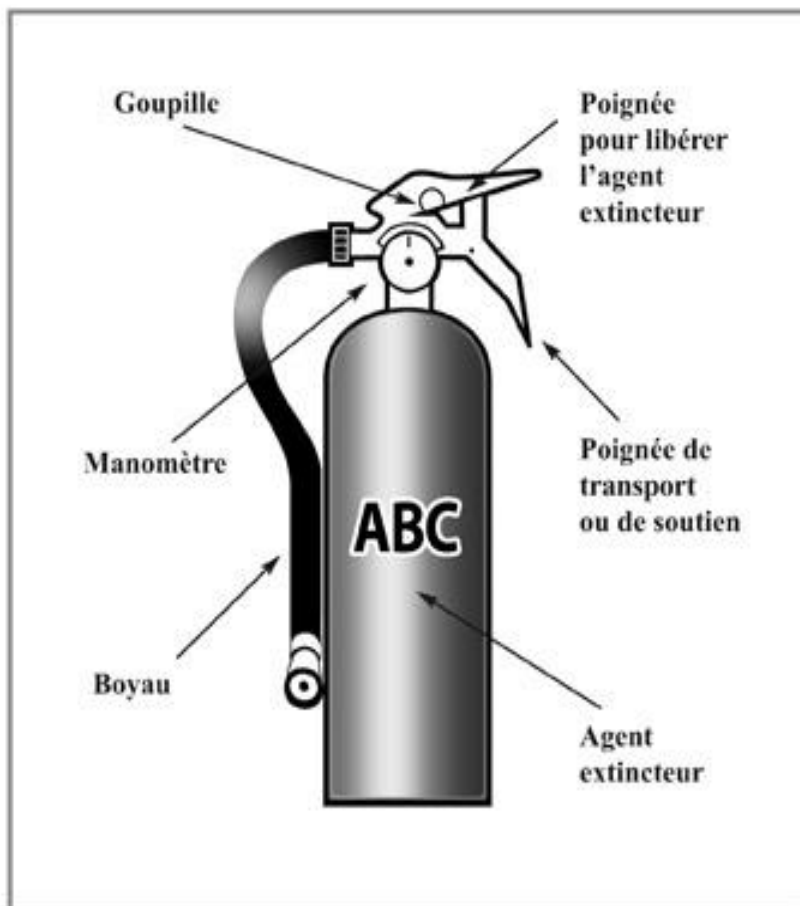
Si le feu prend dans la cheminée...

- Fermer la clé, Sortir immédiatement et Composer le 9-1-1

Conseil de sécurité pour tous les appareils de chauffage d'appoint

- Ne pas entreposer de matériaux combustibles, comme du papier, de l'essence, des produits chimiques, de la peinture, des chiffons ou des produits de nettoyage ni utiliser de l'essence ou d'autres liquides ou produits dégageant des vapeurs inflammables à proximité.
- S'assurer que l'air circule librement jusqu'à l'appareil de chauffage. Dégager la zone autour de l'appareil de tout objet susceptible de gêner le passage. Maintenir une distance libre d'au moins un mètre entre les appareils portatifs et les matériaux combustibles tels que murs, meubles, papiers, tentures ou draperies.
- Ne pas laisser un appareil de chauffage d'appoint sans surveillance. Fermer l'appareil si on quitte la maison ou si on va au lit.

L'ABC de l'extincteur



Par mesure préventive, familiarisez-vous avec votre extincteur portatif.

Assurez-vous d'avoir le bon type d'extincteur selon la classe de feu à éteindre. Un extincteur de type ABC convient à toutes les sources de combustibles. Celui-ci doit être exempt de bosses ou de rouille, et le manomètre doit pointer vers la section verte.

Procédure d'utilisation d'un extincteur portatif :

- Prenez la poignée de transport par le dessous.
- Tournez la goupille et tirez-la.
- Dégagez le boyau.
- Faites un essai.
- Positionnez-vous à environ 2 ou 3 mètres de la cible.
- Assurez-vous **TOUJOURS** d'avoir une issue de secours derrière vous au cas où l'incendie prendrait de l'ampleur.
- Visez la base des flammes.
- Appuyez sur la poignée pour libérer l'agent extincteur.
- Faites des mouvements de gauche à droite.
- Évacuez la pièce.

Ne risquez jamais votre vie ou celle des autres en tentant d'éteindre un début d'incendie. En premier lieu, avisez le service de sécurité incendie en composant le 9-1-1.

Revitalisation

L'équipe provisoire de revitalisation de notre communauté chrétienne poursuit la 6^e étape qui est celle de la préparation et de la présentation d'un plan d'action.

Après avoir réalisé les objectifs visés pour 2014, l'équipe provisoire a préparé de nouveaux objectifs pour l'année 2015 en rapport avec les **trois volets de la mission de l'Église.**

Volet : 1 : Formation à la vie chrétienne.

(Objectif visé : Approfondir notre foi par des activités diverses).

Actions : 1* : CÈNE DE Noël.

2* : Grandir dans la foi. (Trois soirées de 2 heures et demi en Janvier et Février)

3* : Témoignage de guérison le 1^{er} dimanche du Carême.

4* : Croix itinérante : Mission : je suis vivant.

Volet : 2 : Liturgie et vie communautaire.

Objectif visé : Impliquer les familles aux célébrations.

Actions : 1* : Faire participer les familles comme lecteurs et servants de messe.

2* : Soigner l'accueil par les personnes du service de la célébration.

3* : Relance de l'Onction des malades.

4* : Chapelet en mai (Mardi et mercredi).

5* : Appeler les familles qui ont payé une messe.

Volet : 3 : Présence de l'Église dans le milieu.

Objectif visé : Faire participer les familles à des activités sociales.

Actions : 1* : Faire participer les jeunes avec le club optimiste à la guignolée.

2* : Collaborer avec la municipalité à l'accueil des nouveaux arrivants.

3* : Tresser des rameaux avec les jeunes.

4* : Présentation d'un film (Le roi lion ou Jésus-Christ, Fils de Dieu).

5* : Décor d'un sapin de Noël. (Activité au profit de la fabrique).

Dans un an la communauté chrétienne sera invitée à une assemblée de paroissiens. Dans le but d'évaluer les activités réalisées ; et relancer pour une autre année vers d'autres actions.

OHÉ ! OHÉ !

Avec Noël qui est à nos portes, nous réaliserons cette année avec nos amis du primaire, un temps de réflexion que l'on appelle : La cène de Noël.

La messe du 24 décembre est à 21 heures et cette cène débutera 16 minutes avant la messe.

Venez encourager nos amis du primaire, par votre présence. Merci pour votre belle participation.

Le comité de liturgie.

Fabrique de Lac-des-Aigles

N'oubliez pas qu'il y aura toujours la pige du billet partage (moitié moitié). Le tirage du billet sera pigé après la messe du 24 décembre.

Encourageons notre fabrique, fierté de notre communauté. Merci Par le conseil de fabrique.

TOURNOI DE PÊCHE



TRANSPORT COLLECTIF : SAVIEZ-VOUS QUE dans votre **municipalité**, il existe un service de **transport**, que vous ayez simplement besoin de vous déplacer pour des rendez-vous chez votre médecin, à l'hôpital ou aller visiter un ami ou un parent, nous pouvons vous donner ce service. Il suffit de vous **inscrire**, la carte de membre est gratuite la première année. **APPELEZ-NOUS : 418-899-2189.**

TRANSPORT INTER-MRC : Saviez-vous qu'il existe un service de transport du **Témiscouata vers Rivière-du-Loup**. Les mardis et vendredis le départ se fait à 8 h 15 au P'tit Rouet de Dégelis vers le secteur Notre-Dame-du-Lac, Cabano, St-Louis-du-Ha! Ha! et St-Honoré. **Réservez votre place! 10\$ aller-simple et 20\$ aller-retour. 418-899-2189.** S'il vous est impossible de vous rendre au point d'embarquement, dites-le nous, nous pouvons vous y apporter.

TRANSPORT ADAPTÉ : Vous connaissez quelqu'un qui a **des difficultés à se déplacer** ou vous-même avez ces difficultés, nous pouvons vous aider. Appelez-nous 418-899-2189.



Signalez un crime de façon anonyme en composant le **1-800-711-1800**

Simple, Rapide et 100% Anonyme

Échec au crime est une organisation sans but lucratif, active depuis 1997 et qui œuvrait sous le nom d'Info-Crime Québec auparavant. Elle administre un programme qui vise à offrir à la population québécoise des moyens pour signaler anonymement des crimes. Le concept a été développé suivant les principes du programme Crime Stoppers canadien. C'est grâce au travail acharné des premiers bénévoles que notre programme connaît aujourd'hui son succès. L'activité d'échec au crime se traduit par des arrestations de criminels, la saisie de biens volés et de stupéfiants, la progression plus rapide de certaines enquêtes policières et la sensibilisation communautaire à la prévention du crime. Échec au crime encadre et supporte un réseau de groupes régionaux québécois affiliés qui contribuent à la promotion de l'organisation, à son financement et à la sensibilisation des publics régionaux. Le programme est administré par des bénévoles et repose sur la collaboration entre les forces policières, les médias et la communauté pour prévenir et faire échec au crime. Il est financé par des subventions gouvernementales, des activités de financement communautaires et des levées de fonds. Simplement, nous approchons la résolution de crimes en trois volets. Nous nous appuyons sur la collaboration entre les corps policiers, les médias et le public, qui fournissent les détails sur des crimes et des criminels. Tout appel ou signalement concernant tout type de crime est accepté.

L'appel téléphonique

Les appels sont reçus sur la ligne téléphonique **Échec au crime**. Cette ligne appartient à notre programme, les appels ne peuvent être retracés et ne sont pas enregistrés. Le coordonnateur transmet les informations aux corps policiers et/ou aux partenaires concernés. Ce faisant, il enlève tous détails qui pourraient faciliter l'identification de la personne qui appelle. Tous les appels sont acceptés, concernant tous les types de crimes. En garantissant l'anonymat, nous créons une atmosphère positive, libre de contraintes et de la peur de représailles.

Le site Internet

Les citoyens ont maintenant l'option de nous faire parvenir de l'information via un site Internet sécurisé. Les capacités du site font en sorte que les citoyens peuvent [signaler](#) leurs informations directement en ligne. Les utilisateurs peuvent également poser des questions d'ordre général en communiquant directement avec nous en allant dans la section [contact](#).

Structure et financement d'Échec au crime

Les programmes **Échec au crime** sont structurés en tant qu'organisme sans but lucratif. Un conseil d'administration composé de civils bénévoles dirige les activités de financement et d'administration du programme. Le conseil d'administration renforce notre implication sociale et est une entité cruciale au succès du programme.

Échec au crime est financé par des dons privés ainsi que par les profits engendrés par l'organisation d'activités sociales (golf, soupers, levées de fonds). Les fonds nécessaires pour notre fonctionnement et la distribution des récompenses proviennent de ces activités. Notre conseil d'administration se réunit régulièrement et administre les fonds recueillis, et ce, publiquement. Si un citoyen fait une demande pour une récompense, le conseil revoit les détails et décide du montant et de la manière de faire parvenir les récompenses à travers la province. Le maximum alloué est de \$2,000.00.

Est-ce que ça fonctionne? La réponse est très simple : oui. Depuis nos débuts, nous avons reçu plusieurs milliers d'appels, résultant en des centaines d'arrestations, des montants substantiels récupérés et des millions de dollars en valeur de drogues saisies et détruites. Nous avons contribué à résoudre toute sorte de crimes, incluant des meurtres, viols, violence, trafic de stupéfiants, etc...

Le succès d'Échec au crime ne peut être jugé seulement sur nos statistiques, il y a d'autres bénéfices :

- Une plus grande sensibilisation du public sur les crimes dans leur communauté
- Une volonté de la communauté à combattre le crime et de contribuer à la prévention;
- Des relations améliorées entre les corps policiers, les médias et les citoyens.

"CONCOURS"

« LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE CHEZ NOUS, LES CONNAISSEZ-VOUS? »

Dans le cadre de la tournée rurale organisée par la Solidarité Témiscouataine des Organismes Communautaires (STOC), nous vous proposons de participer à notre concours dans le but de vous faire connaître vos organismes régionaux. Lisez les chroniques qui vous seront présentées dans votre bulletin municipal tout au long de l'année. Complétez le coupon réponse et courez la chance de gagner de magnifiques prix offerts par :

- Aménagement Forestier BeauFor : Produits d'érable
- Mont-Biencourt : Forfait de ski
- Antoinette Blier Squatec : Catalogne
- Céline Jacques artiste Biencourt: Vitrail



Regroupement des assistés sociaux et assistées sociales du Témiscouata

465- B, avenue Principale Dégelis (Québec) G5T 1L6

(418) 853-2975 (418) 853-2975 rasst.droit@yahoo.ca

Le Regroupement des assistés sociaux et assistées sociales du Témiscouata (RASST) est un organisme communautaire autonome impliqué dans le développement social et voué aux personnes assistées sociales et à faible revenu. Il oeuvre depuis 30 ans auprès des personnes dans les 19 municipalités du Témiscouata. C'est un lieu de socialisation, d'entraide et un service de vente de vêtements, d'articles et de meubles récupérés.

Sa mission principale est de promouvoir les droits par des activités de formation, d'information ainsi que l'analyse des politiques sociales et d'action auprès des gouvernements. Nous nous déplaçons sur tout le territoire. Nous pouvons vous rencontrer et vous écouter en toute confidentialité ! Contactez-nous pour avoir plus d'informations.

C'est une maison d'aide et d'hébergement où les femmes et les enfants qui vivent une situation difficile ou une situation de violence peuvent prendre un temps de recul, se retrouver, comprendre leur situation.

Les services offerts : hébergement 24h/7j, accompagnement dans les démarches, accompagnement personnalisé dans la reprise du pouvoir sur sa vie, écoute téléphonique, relation d'aide, suivis, etc.



L'Autre-Toit
du KRTB

Le secteur jeunesse s'adresse particulièrement aux enfants afin qu'ils puissent traverser cette période d'une façon leur permettant de comprendre ce qu'ils vivent.

En plus des services directs, L'Autre-Toit participe et initie des activités de concertation, réalise des sessions de sensibilisation (jeunes et adultes) sur différents sujets : comprendre la violence conjugale, adopter des relations

de couple égalitaires, intervenir auprès de personnes âgées victimes d'abus etc. Vous formez un groupe de 10 personnes ou plus? Nous pouvons vous rencontrer pour discuter de différentes problématiques.

Tous les services sont **gratuits et confidentiels** et sont offerts avec ou sans hébergement.

N'hésitez pas à nous téléphoner, 24h/24h, au 418.854.7160 ou sur notre site web : autre toit.ca

Cuisines collectives du Haut-Pays

74-A, rue Principale, Lac-des-Aigles, 418-779-2731 Responsable : Sylvie Gagnon

Nous offrons des services de cuisines collectives, de jardins collectifs et des ateliers de formation. Nous aidons les personnes à planifier le budget, à l'alimentation et à la conscientisation. Nous couvrons les municipalités de Squatec, Biencourt, Lac-des-Aigles, Esprit-Saint, Trinité des Monts et St-Guy. Contactez-nous pour participer aux groupes de cuisine.

L'Association des personnes handicapées Entre-Amis du Témiscouata est un organisme à but non lucratif. Notre mission est la promotion des droits et la défense des intérêts des personnes handicapées et de leur famille. Pour actualiser cette mission et répondre aux besoins de nos membres, l'Association offre une variété d'activités et de services: information, accompagnement, aide et entraide, activités éducatives et de loisirs. Nous savons que plusieurs familles ayant un adolescent ou enfant vivant avec des limitations ne connaissent pas notre Association et encore moins notre volet service aux membres afin que ces familles puissent avoir réponse à leurs besoins. L'Association offre aussi une diversité d'activités pour les adultes. Le coût d'adhésion annuelle permet aux membres de recevoir notre journal corporatif «Trèfle à 4 feuilles» produit de 3 à 4 fois par année. De plus, à l'Association, vous trouverez une oreille attentive et de l'aide pour trouver un service ou toutes autres ressources dont vous aurez besoin pour votre enfant. Si nous ne connaissons pas la ressource, nous allons la chercher pour vous. Téléphone : 418-899-2136.

✂-----

COUPON-RÉPONSE «CONCOURS STOC» PARUTION 3

QUESTIONS

- 1- Compléter la phrase: La mission principale du RASST est de promouvoir les _____ par des activités de formation, d'information ainsi que l'analyse des _____ sociales et d'action auprès des gouvernements.
- 2- Vrai ou faux; Est-ce que la maison d'hébergement l'Autre-Toit offre des services aux enfants?

- 3- Combien de services offrent les cuisines collectives du Haut-Pays? _____
- 4- Quel est le nom du journal corporatif de l'association des personnes handicapées Entre-Amis du Témiscouata? _____

VOS COORDONNÉES

NOM : _____

ADRESSE : _____

TÉLÉPHONE : _____

Veillez faire parvenir votre coupon réponse dans les 14 jours suivant la date de parution à l'adresse suivante :
Place des jeunes de Squatec, 59-A, rue St-Joseph Squatec G0L 4H0

ou par courriel : tourneerurale@hotmail.com.

Campagne de financement École L'Étincelle

Cette année, l'OPP de l'École L'Étincelle a décidé de faire dans la nouveauté pour la campagne de financement de l'école primaire de Lac-des-Aigles.

Du 17 décembre au 30 janvier, vous serez sollicité par nos jeunes et votre encouragement sera très apprécié.

Les élèves vendront des billets de tirage au coût unitaire de 2\$.

1er Prix:

iPad mini
Plusieurs prix secondaires
certificats cadeaux et
paniers cadeaux



Rejoignez-nous! Comité OPP de l'École L'Étincelle

facebook

OPP École L'Étincelle

Soirée Cinéma et Pop corn pour lancer la relâche!!!

L'OPP de l'École L'Étincelle organisera le 27 février 2015, à la salle municipale de Lac-des-Aigles, une soirée cinéma et pop corn pour les enfants du préscolaire et du primaire (et de leurs plus jeunes frères et sœurs). Les enfants seront invités à mettre un pyjama confortable, à apporter une couverture et un oreiller pour s'installer confortablement. Il y aura des chaises pour les parents. Le choix du film sera annoncé une semaine avant la soirée, mais soyez assuré que nous opterons pour une nouveauté qui plaira au plus grand nombre!!!



Rejoignez-nous!

facebook

OPP École L'Étincelle

On vous y attends!!!



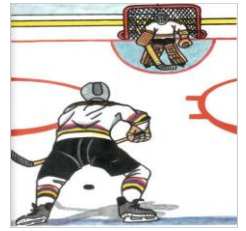
Comité OPP de l'École L'Étincelle

LIGUE DE VOLLEYBALL

UNE LIGUE DE VOLLEYBALL AMICALE POUR ADULTES EST EN TRAIN DE SE FORMER POUR 2015.
SI TU ES INTÉRESSÉ(E) CONTACTE VALÉRIE GAUTHIER PAR COURRIEL: gauthierv@csfl.qc.ca



Nouveau comité des Loisirs



À la séance annuelle des Loisirs de Lac-des-Aigles tenue le 28 octobre 2014, les membres suivants ont été nommés pour siéger sur le Conseil d'administration :

Mme Vicky Bérubé, Présidente, M. Yves Beaulieu, Vice-présidente, Mme Tania Lord, Secrétaire et comme administrateurs : Madame Martine Therriault, Messieurs Yves Sirois, Jerry Mailloux et Sébastien Michaud.

Bon hiver à tous !

Nouveau médecin au GMF de Témiscouata



Dre Valérie Messier

En avril 2014, Dre Valérie Messier, native de Québec, a terminé ses études comme médecin de famille à l'Université Laval. Elle a complété sa formation à l'UMF de Gaspé et a ensuite poursuivi une formation complémentaire en obstétrique au CHU de Québec. Elle a rejoint l'équipe médicale du CSSS de Témiscouata en juillet dernier. Dre Messier dessert la clientèle au point de service de Lac-des-Aigles et au GMF situé à l'hôpital de Notre-Dame-du-Lac, en plus de faire des suivis obstétricaux.

Si vous n'avez pas de médecin de famille, veuillez communiquer au 418-899-0214 poste 10751 pour entreprendre les démarches. Pour ceux qui n'ont pas vu leur médecin de famille depuis plus de 5 ans. Veuillez-vous assurer que votre inscription auprès de celui-ci est toujours valide et pour ce faire, vous devez communiquer avec la secrétaire du dit médecin.

Numéro de paget pour location de chalets et terrains de camping : 1-418-867-0196



PARC NATUR'AILLES

Pour location de chalets toutes saisons (genre suisse) et de terrains de camping. Veuillez contacter Mme Renée Bernard, gestionnaire au 418-779-2739 ou 418-779-2061 ou par Paget au 418-867-0196.
2 chalets toutes saisons loués 77.25\$ / nuit en occupation double, 11 \$ / personne supplémentaire.

À noter que pour les mois de janvier-février et mars, la deuxième nuitée est à moitié prix !

BIENVENUE CHEZ NOUS !



Mot de Postes Canada



Bonjour,

En tant que personnes travaillant à Postes Canada du Lac-des-Aigles, il nous fait plaisir de vous présenter nos meilleurs vœux de Noël et une Année 2015 remplie de belles surprises, de merveilles et de délicatesses les uns envers les autres !

Merci à vous clients (es), commerçants et organismes de toujours nous encourager par votre présence. Nous avons besoin de vous pour continuer en ces temps difficiles.

Nous vous attendons durant cette période des Fêtes ! Que La Paix, La Joie, Le Bonheur et La Santé vous habitent.

Au plaisir de vous accueillir !!!!!

Madeleine – Temps partiel adjointe maître poste, Vicky – ffrs pour la RR 1 et Marjolaine – Maître de poste

NOUVEAU-NÉ



Voici quelques photos de bébé Ethan Leblanc Breault né le 27 septembre 2014 à 13h47. Il pesait 7lbs 8 onces et mesurait 19 ¼ pouces. Parents : Roxanne Bourgoin Ouellet et Étienne Leblanc Breault.

La Municipalité félicite les parents !



HORAIRES BUREAU MUNICIPAL

BUREAU FERMÉ : Pour la Période des Fêtes et les vacances, le bureau sera fermé les jeudis et vendredis, 25-26 décembre 2014, 1^{er}- 2 janvier 2015 et 8-9 janvier.

Pour informations : 418 779-2300 poste 1 et à info@lacdesaigles.ca

Horaire normal d'accueil au bureau au public

Du lundi au Jeudi de 8 h à 12 h et Vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Horaire de la bibliothèque à compter du 18 novembre 2014

- Lundi : de 13 h 30 à 15 h 00
- Mardi : de 19 h 00 à 20 h 30
- Mercredi : de 19 h 00 à 20 h 30

Pour la Période des Fêtes : Fermé

Pour informations : 418 779-2300 poste 5

CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS À VENIR

Noël : La messe du 24 décembre est à 21 heures et la cène des enfants du primaire débutera 16 minutes avant la messe.

Samedi, le 10 janvier 2015

- Tournoi de pêche sur la glace

Lundi, le 19 janvier 2015

- Réunion du conseil

Membres du conseil municipal

M. Claude Breault, maire, dossiers MRC, RALDA, Bibliothèque, Gestion interne, Comité Gymkhana

M. Michel Dubé, conseiller siège # 1, pro-maire, dossiers sécurité incendie et OMH

M. Jean-Guy Beaulieu, conseiller siège # 2

Mme Nicole Beaulieu, conseillère siège # 3, dossier bibliothèque et OMH

M. Roger Dubé, conseiller siège # 4, RALDA, Maison des Jeunes et Club QUAD

Mme Nadia Sheink, conseillère siège # 5

M. Elzéar Lepage, conseiller siège # 6, dossier Matières résiduelles, RALDA, Corporation de développement communautaire du lac, Réserve Duchénier, Comité ensemencement et Gymkhana

Employés municipaux

Mme Francine Beaulieu, directrice générale

418 779-2300 poste 1

M. Berthier Beaulieu, contremaître

418 779-2300 poste 8

M. Simon Giguère, inspecteur municipal

418 779-2300 poste 2

Mme Renée Bernard, gestionnaire du Parc Natur'Ailes

418 779-2739 ou 2061

M. Francis Lavoie, directeur du service incendie

418-779-2119

M. Doris Dubé, 2^e employé aux chemins d'hiver

M. Guillaume Dubé, 3^e employé aux chemins d'hiver

